

Un avocat en conférence sur la thématique légitime défense



LOI. Maître Thibault de Montbrial en conférence à Chartres.

Maître Thibault de Montbrial anime une conférence sur la légitime défense, jeudi, à Chartres.

Avocat pénaliste parisien, président du centre de réflexion sur la sécurité intérieure et conférencier sur la légitime défense opérationnelle des unités spécialisées (dont le Raid et le GIGN), maître Thibault de Montbrial, invité par l'association Krav maga de Chartres, évoque son intervention : « Les violences sont de plus en plus nombreuses en France. Les particuliers, les commerçants, les sociétés de sécurité, les licenciés de sport de combat et les forces de sécurité se posent beaucoup de questions sur leur droit en cas de menace immédiate. »

Lors de sa conférence, maître Thibault de Montbrial abordera des situations précises. Il martèle : « On ne doit pas se comporter en justicier en attendant l'arrivée des forces de sécurité. Le remède ne doit pas être pire que le mal. » L'avocat développe-

ra ses propos sur des cas d'agression dans la rue ou à domicile : « Dans le cas d'une légitime défense, tous les éléments sont importants comme l'heure, l'hostilité manifestée par l'agresseur et la réaction, dans le temps, de la victime. J'expliquerai jusqu'où la victime peut aller, et donc les limites à ne pas franchir. »

Pour l'homme de droit, le sujet est très complexe : « Ma conférence s'intitule "Légitime défense : survivre et rester libre". Cela résume bien. » L'avocat s'attend également à des questions sur des agressions et des attaques de terroristes : « La première règle serait de fuir. Mais je peux aussi parler de cette situation et du cadre légal dans lequel une intervention est possible. » ■

Thierry Delaunay

thierry.delaunay@centrefrance.com

➔ **Pratique.** Conférence sur la légitime défense, jeudi, à 20 h 30, dans un lieu non révélé. 25 €. Inscriptions obligatoires au 06.74.49.22.92